

Au prisme de la **mort** de Rémi Fraisse

La mort violente n'est jamais anodine. Lorsqu'elle est le fait des forces de police et advient lors d'une manifestation, elle mérite d'être interrogée avec gravité, dans sa dimension politique. Retour sur les événements qui ont conduit au décès de Rémi Fraisse, tué à Sivens en octobre dernier.

Pierre TARTAKOWSKY, président de la Ligue des droits de l'Homme

AU SOMMAIRE

➤ **Démocratie**
Au prisme de la mort
de Rémi Fraisse
Pierre Tartakowsky **10**

➤ **Sécurité**
Nouvelle loi
antiterroriste :
les libertés bafouées
Laurence Blisson **13**

➤ **Politique de santé**
Projet de loi
de santé : une
nouvelle impulsion ?
Groupe de travail LDH
« Santé, bioéthique » **16**

➤ **Droits de l'enfant**
Anniversaire
de la Cide : la France
entre avancées
et régressions
Françoise Dumont **20**

➤ **Histoire**
Il y a soixante-dix ans :
le massacre
de Thiaroye
Catherine Coquery-
Vidrovitch
et Gilles Manceron **23**

Le décès de Rémi Fraisse, tué à Sivens par l'explosion d'une grenade tirée par des gendarmes mobiles, n'avait rien de fatal. On peut le considérer comme un accident ; mais un accident inscrit dans une chaîne de causalité, dans une suite de désordres attentatoires à l'ordre public démocratique.

Le premier de ces désordres atteint la démocratie elle-même. C'est Thierry Carcenac, président socialiste du conseil général du Tarn, qui en restitue l'ampleur et l'obscénité, au lendemain du drame : « Mourir pour des idées, c'est une chose, mais c'est quand même relativement stupide et bête. » Cette rare concentration de stupidité, de brutalité et d'aveuglement donne la mesure d'une incompréhension gigantesque du réel. De quoi s'agit-il ici ? D'un barrage. Indispensable pour les uns, nuisible pour les autres. Tous travaux d'ampleur suscitent des clivages d'opinions, et il revient au débat et aux procédures démocratiques de leur trouver des issues, de préférence pacifiques, en dégageant les termes d'un accord majoritaire. La théorie est simple mais la pratique s'avère en fait difficile ; raison de

plus pour lui accorder une grande attention. Le propos de Thierry Carcenac démontre à l'envi que l'esprit n'y était pas. Un vieux, très vieux monopole de représentation, des débats de convenance, des pratiques d'entente et des ententes très pratiques ont engendré une confusion regrettable entre la représentation électorale et un inamovible banquet de notables multi-reconduits. Pourquoi diable prêter attention à la sauvegarde d'une zone humide ? Aux yeux des élus concernés, la prospérité territoriale implique spontanément un bon vieux productivisme agricole. Quelques fâcheux, certes, pointent du doigt le risque d'appauvrissement biologique. Qu'importe : ils sont rapidement renvoyés aux len-teurs de la justice. Rémi Fraisse en faisait partie. Diplômé d'un BTS environnement, botaniste bénévole à Nature Midi-Pyrénées, association affiliée à France nature environnement, il était venu à Sivens, préoccupé du sort de la renoncule à feuilles d'ophioglosse, qui compte parmi les espèces menacées par la disparition de la zone humide du Testet. Un jeune qui se fait une certaine idée de l'intérêt général, prêt à

s'impliquer dans sa défense. Chacun le sait, le temps de la justice n'est pas celui du bâtiment. Empêcher l'irréparable, gagner du temps, pacifiquement, devient donc l'objectif premier de Rémi Fraisse. C'est aussi très exactement ce que les pouvoirs publics - échaudés par les affrontements sans fin de Notre-Dame-des-Landes - cherchent à empêcher. Sans délicatesse excessive, si l'on en juge à l'attitude des forces de police rendues sur place.

Quel usage « proportionné » de la force ?

Dès le début du mois de septembre, on note une escalade d'incidents. Jour après jour, la tension monte. Le désordre démocratique, du coup, se combine à celui de la gestion de la sécurité publique. On voit se mettre en place les éléments d'un affrontement sur le temps long. Le temps devient la clé de la maîtrise d'un « territoire ». Cette confrontation, le gouvernement affirme l'avoir abordée avec des consignes de modération. Si ce n'est pas le cas, cela se saura et éclairera l'identité des responsables du décès de Rémi Fraisse. Si ce n'est pas le cas... il reviendra



Rémi Fraisse était venu à Sivens, préoccupé du sort de la renoncule à feuilles d'ophioglosse, qui compte parmi les espèces menacées par la disparition de la zone humide du Testet.

à la justice de débrouiller comment on a pu arriver à une telle débauche de violence policière. A ce stade, une précision s'impose. On sait que la violence n'est pas le monopole des forces de police. Mais une grande partie de leur professionnalisme réside dans leur capacité à manier la répression de façon adaptée et proportionnée. Les outils traditionnels dont elles disposent leur permettent de tenir à distance, de disperser, de repousser. Le fait qu'au fil des ans ces outils se soient enrichis de nouveaux tels que le Flash-ball ou le Taser, est dangereux; ils contribuent à une culture d'agressivité renforcée. Le rôle de l'encadrement, et, surtout, de la représentation de l'Etat sont d'autant plus décisifs au moment des affrontements.

Ce long rappel est nécessaire lorsqu'on fait le bilan des armes utilisées lors de la nuit du décès de Rémi Fraisse. En effet, les rapports d'enquête font état, pour la seule nuit du 25 au 26 octobre, de l'utilisation de trois cent douze grenades lacrymogènes MP7, de deux cent soixante et une grenades lacrymogènes CM6, de soixante-dix-huit grenades explosives assourdissantes F4, de

« Que se passe-t-il entre Paris et le terrain, dans les heures qui suivent le décès de Rémi Fraisse ?

Pendant quarante-huit heures, les pouvoirs publics se taisent. L'alternative entre le cafouillage sidéré ou la dissimulation cynique n'a, alors, rien de rassurant... »

dix grenades lacrymogènes instantanées GLI, de quarante-deux grenades offensives correspondant, d'évidence, à la volonté de « tenir » le terrain du chantier.

Une grenade, un grillage et des manifestants

Même si l'on tient compte de la présence, sur place, de provocateurs aux allures étrangement martiales, un tel usage de la force ne peut être considéré adapté, et encore moins proportionné aux risques encourus. En tout cas, pas sur le lieu du drame. C'est ce qui ressort des documents de l'enquête judiciaire en cours, rendus publics par Mediapart le 12 novembre. Interrogé sur l'enchaînement des faits, le maréchal

des logis qui a jeté la grenade décrit la scène: « Avant de la jeter, je préviens les manifestants de mon intention. Devant moi, il y a un grillage et je suis obligé de la jeter par-dessus celui-ci. Je prends soin d'éviter de l'envoyer sur les manifestants eux-mêmes, mais à proximité de ces derniers. Donc, je la dégoupille, il fait noir mais je connais leur position puisque je l'ai vue grâce à l'observation à l'aide des IL (jumelles permettant une vision de nuit). Je précise qu'au moment du jet, les individus me font face. [...] Je la projette sur ma droite pour les éviter, mais là encore ils bougent beaucoup et je ne sais pas ce qu'ils font au moment où je jette effectivement la grenade. La grenade explose à proximité des personnes qui sont présentes. » Le problème, c'est que les textes qui régissent l'usage de ces grenades dites de désencerclement précisent qu'elles « doi(ven)t être lancée(s) au sol ». Dans ce cas précis, le grillage mentionné rend cet usage impossible, et devrait suffire à renoncer à utiliser la grenade. Sauf, évidemment, si sa vie de gendarme est mise en danger. Mais, de son récit même, ce n'est pas le cas; le grillage l'isole et le protège des

manifestants, qu'il décrit comme occupés à éviter ses projectiles, sans jamais chercher à aller « au contact ». La grenade qui a tué Rémi Fraisse n'aurait donc jamais dû être utilisée. Cette explosion, censée garantir l'ordre public, se fait sous la responsabilité de l'autorité civile, du gouvernement ou de son représentant direct, le préfet. Elle provoque la première mort lors d'une manifestation de la V^e République, sous un gouvernement de gauche. Autrement dit, le drame policier est aussi, et surtout, un événement politique majeur, dont la gestion s'avère au mieux cafouilleuse, ajoutant aux deux précédents un troisième désordre, celui du débat public.

L'ordre public évacué du débat public

Que se passe-t-il entre Paris et le terrain, dans les heures qui suivent le décès de Rémi Fraisse ? Quelle est la teneur des échanges entre le ministère de l'Intérieur, le préfet, le procureur ? Quels jeux de patate chaude se jouent entre Matignon, le ministère de l'Ecologie et celui de l'Intérieur ? Ces questions devront trouver leurs réponses car elles éclairent la chaîne de commandement, ses défaillances et les calculs qui ont obéré la gestion judiciaire et politique du décès. Une chose est clairement établie : les gendarmes découvrent très vite le corps, et signalent le décès à leur hiérarchie. Cette information remonte forcément à Paris. Là, elle est retenue. Pendant quarante-huit heures, les pouvoirs publics se taisent. Ici encore, l'alternative entre le cafouillage sidéré ou la dissimulation cynique n'a rien de rassurant. De fait, dès le décès connu, l'ineffable président de la FNSEA, Xavier Beulin, qualifiera les manifestants de « *djihadistes verts* ». Une agressivité permise par la confusion mise en selle par le silence gouvernemental. Il faudra plusieurs jours pour rétablir les faits, mais le mal sera fait. Il sera devenu compliqué de parler

Le fait que le décès de Rémi Fraisse n'ait pas donné lieu à une saisine du politique mais ait pu être cantonné dans la sphère des enquêtes judiciaires et administratives témoigne d'une rétraction de la sensibilité publique de mauvais augure.

(1) Dans le contexte des manifestations étudiantes contre le projet Devaquet, l'étudiant Malik Oussekin est pris en chasse et matraqué par des policiers montés en moto, l'un conduisant, l'autre étant armé d'une matraque. L'émotion sera immense.

de Rémi Fraisse autrement que sur le mode de la déploration. Les pouvoirs publics font savoir leur tristesse, visitent la famille ; d'un coup, on rétro-pédale sur le bien-fondé du barrage, qui en devient comme responsable du décès, et rapidement le ministre de l'Intérieur suspend l'utilisation des grenades concernées. Rien à dire à tout cela. Sauf... Sauf que la minute de silence réclamée par Cécile Duflot à l'Assemblée nationale est balayée avec une réelle violence verbale ; sauf qu'il n'y aura pas, contrairement à ce qui s'était produit après le décès de Malik Oussekin⁽¹⁾, de commission d'enquête parlementaire. Ainsi, au prétexte de ne pas se situer sur le terrain « politicien », la finalité et les moyens de l'ordre public sont évacués du débat public au bénéfice de la seule compassion ; le manque de lucidité et de maîtrise des pouvoirs publics concernés est, de même, soustrait à l'analyse critique du regard et du débat publics. Sans le travail remarquable de quelques titres de presse, l'affaire aurait été non pas étouffée mais cantonnée dans des sphères étroites, contribuant à « dédramatiser » la mort de Rémi Fraisse plus encore qu'elle ne l'a été, constituant ainsi un quatrième désordre, directement politique.

L'absence regrettable de saisine du politique

Le fait que le décès de Rémi Fraisse n'ait pas donné lieu à une saisine du politique mais ait pu être cantonné dans la sphère des enquêtes judiciaires et administratives témoigne, en effet, d'une rétraction de la sensibilité publique de mauvais augure. Car les enquêtes à venir risquent fort d'être circonscrites à la matérialité des faits ayant entouré la mort... Le champ de réflexion soumis au contradictoire, le nombre d'acteurs impliqués en seront d'autant plus étroits, ce qu'aurait évité un débat parlementaire. Un débat que le

Premier ministre s'empresse de disqualifier dès le 28 octobre, curieusement au nom de l'ordre : « *Je n'accepte pas et je n'accepterai pas les mises en cause, les accusations qui ont été portées en dehors de l'hémicycle à l'encontre du ministre de l'Intérieur. [...] Je n'accepterai pas la mise en cause des policiers et des gendarmes, qui ont compté de nombreux blessés dans leurs rangs.* » On aurait pu penser au contraire qu'un tel débat pouvait contribuer à éclairer les missions et les moyens des forces de l'ordre public. Mais là encore, les quarante-huit heures de silence pèsent lourdement sur la conscience collective. La plupart des députés acceptent l'oukase de Matignon. Et mis à part quelques mouvements sporadiques de lycéens et d'étudiants, l'opinion publique ne se manifeste pas. Un peu comme si manifester c'était être, déjà, un peu coupable. Une première des plus préoccupantes.

Si l'on veut limiter les risques d'une funeste répétition des événements de Sivens, il est vital d'établir la vérité, toute la vérité sur la mort de Rémi Fraisse. De remonter la chaîne des événements, de comprendre comment on a pu laisser s'accumuler autant de mépris et de frustrations, caricaturer la démocratie locale, lâcher la bride à des forces de répression et accumuler rage et colère. La décision de la LDH d'être à l'initiative d'une commission d'enquête vise à répondre à ces préoccupations. Il s'agit de savoir et de faire savoir, de créer les conditions pour qu'un tel drame ne soit pas rangé au rayon des accidents déplorables, et de permettre un débat public et éclairé. Il s'agit d'un travail citoyen de collecte de témoignages, de croisements de dépositions, d'un travail complémentaire à celui de la justice. Il s'agit, somme toute, de prêter à nos libertés et à notre sécurité toute l'attention qu'elles méritent. ●